



Direction Régionale de l'Environnement  
ALSACE



## Natura 2000 DOCOB des sites Rhin - Ried - Bruch de l'Andlau

Compte-rendu de la réunion du Groupe de Concertation Sectoriel 5 : Artzenheim -Chalampé  
du 14 Juin 2005

Personnes présentes : voir liste d'émargement en PJ

### Introduction

Madame MISSON, Sous-Préfète de Guebwiller ainsi que Monsieur FOECHTERLE, maire de Fessenheim, souhaitent la bienvenue aux participants. Madame MISSON demande si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu du 12 janvier 2005.

Une seule remarque est émise avec en page 2 où il est fait référence au secteur 3 au lieu du secteur 5. Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2005 est validé.

Madame CLAUDEL de la DIREN rappelle que le Groupe de Concertation Sectoriel doit également faire part de ses remarques sur le document distribué en janvier concernant le diagnostic écologique. Toute personne peut communiquer ses remarques ou compléments directement à l'opérateur.

### 1/ Rappels sur la démarche en cours

Madame CLAUDEL de la DIREN fait un point rapide sur :

- l'objectif de la démarche,
- le calendrier de mise en œuvre du DOCOB. Elle souligne l'effet bénéfique pour la concertation et la réalisation du DOCOB d'une prolongation de durée du programme LIFE Rhin Vivant permettant une validation du DOCOB jusqu'à fin 2006 ;
- l'ordre du jour de cette nouvelle réunion de concertation dont les principaux points à traiter concernent l'état d'avancement du DOCOB, le calage des périmètres & le diagnostic socio-économique présentés par l'opérateur (Monsieur DURAND) et le bilan des premières réunions des groupes thématiques.

Monsieur GOETZ, conseiller municipal à Rumersheim-le-Haut, demande si le diagnostic écologique est plus détaillé que la présentation qui en a été faite lors de la dernière réunion. Monsieur DURAND indique que le diagnostic écologique n'a pas changé depuis le document produit et distribué le 12 janvier dernier et que l'opérateur est tout à fait disponible pour présenter les résultats obtenus sur le secteur n°5. De telles réunions ont eu lieu au SIVOM Hardt Nord et à Artzenheim et Fessenheim.

Monsieur DURAND présente le tableau indiquant les réunions auxquelles les opérateurs ont participé depuis la dernière réunion de concertation du 12-01-2005. Il s'agit de rencontres avec les élus et les professionnels.

Monsieur VONARB, pêcheur professionnel, demande à participer au groupe thématique « Milieux aquatiques » auquel il n'a pas été malheureusement convié.

Monsieur ONIMUS aborde le problème du canal d'irrigation de la Hardt. Les élus désireraient que ce canal soit maintenu en eau. Des demandes en ce sens ont été faites à la DDAF du Haut Rhin qui depuis n'a pas bougé. La propriété et la gestion de ce canal devraient être transférées au Conseil Général du Haut-Rhin.

Monsieur REININGER du Conseil Supérieur de la Pêche, indique qu'une étude assez complète a déjà été faite, étude ayant suscité plusieurs réunions entre les différents acteurs intéressés par ce problème. Actuellement l'administration ne veut pas maintenir en eau le canal d'irrigation en hiver pour des raisons de moyens (temps de personnels) et de la nécessité de travaux pour une remise en eau hivernale permanente.

Madame MISSON interrogera la DDAF à ce sujet. Monsieur DURAND précise que ce canal est dans la ZPS de la Hardt agricole et que l'intérêt écologique de ce canal devra, s'il existe, être pris en compte.

## **2. Présentation de la méthodologie de calage des périmètres Natura 2000**

Monsieur DURAND présente les premières propositions de calage des périmètres Natura 2000 sur le secteur 5. Il rappelle d'abord les principes qui prévalent à la mise en œuvre de ce calage. Il précise que les périmètres actuels sont les périmètres « officiels » et « réglementaires » (les ZPS font déjà l'objet d'arrêtés ministériels, les ZSC sont en cours d'approbation ministérielle après leur désignation officielle par la Commission Européenne comme Sites d'Importance Communautaire). Les « nouveaux » périmètres devront donc faire l'objet d'une consultation officielle.

Le calage a été fait, dans un premier temps, directement sans tenir compte d'avis particuliers. En revanche, on a veillé à rechercher une cohérence sur l'ensemble du secteur (notion de vision et d'approche globale) et une optimisation écologique de la nouvelle enveloppe proposée.

Ces propositions de calage faites par l'opérateur ont été présentées à plusieurs élus (réunion SIVOM Hardt Nord, Commune de Rumersheim-le-Haut, Maire d'Artzenheim). Il ne s'agit encore que de propositions.

Pour la ZSC (zone « Habitats »), le travail a été relativement aisé à faire grâce au support des fonds cadastraux mis à disposition par les SIVOM Hardt Nord et Essor du Rhin. Il ne s'agissait pour la ZSC généralement que de simples recalages géographiques. Le travail reste encore à faire sur Chalampé.

Pour la ZPS, l'exercice a été plus compliqué, notamment du fait d'une bande de 100 à 150 mètres qui longeait la Route Départementale 52 sur plus de 20 km entre Vogelgrun et Chalampé, totalisant plus de 200 ha, mais dont l'intérêt écologique pour l'avifaune d'intérêt communautaire est bien souvent faible. Certaines surfaces agricoles à l'intérieur de cette bande ont été supprimées et remplacées par d'autres secteurs écologiquement plus intéressants, recherchant notamment une cohérence et complémentarité entre la ZSC et la ZPS. Il a été notamment proposé d'inclure la totalité de la gravière de Rumersheim-le-Haut dans la ZPS, la partie ajoutée faisant d'ailleurs l'objet d'un projet de mise en valeur écologique.

Monsieur THUET demande à quel moment la profession agricole sera consultée. Madame CLAUDEL répond que tous les partenaires seront associés et bien évidemment les agriculteurs. Les propositions de périmètre seront présentées dans un premier temps aux élus (maires) pour avis, compte tenu de leur vision d'ensemble du territoire. Ensuite, toute personne qui souhaitera se prononcer sur la proposition de calage pourra contacter l'opérateur.

Monsieur MAURER, exploitant de la gravière GSM à Rumersheim-le-Haut, se réjouit de cette proposition d'intégrer l'ensemble de la gravière en ZPS et espère que les communes ne regretteront pas ce choix. Il demande que cette position soit bien actée car elle démontre que les zones graviérables sur certains aspects ne sont pas forcément négatives au titre de la Directive Natura 2000 « Oiseaux ». Par ailleurs, il demande néanmoins que soit acté le fait que la gravière pourra aller jusqu'au bout de son exploitation.

Monsieur ONIMUS, en tant que maire de Rumersheim-le-Haut, affirme qu'il n'y a pas de problème pour l'exploitation, car il est bien prévu de réaménager la gravière en une zone naturelle. Monsieur ONIMUS est entièrement d'accord avec la démarche de concertation Natura 2000, mais il faut que la concertation se conçoive dans les deux sens. Si les élus acceptent d'aller dans le sens de Natura 2000. Il souhaiterait en contre partie que l'Etat et les administrations en tiennent compte en intégrant les projets de développement local. Monsieur ONIMUS se réfère notamment au projet de développement d'un pôle touristique « sports motorisés » sur les communes de Biltzheim / Munchouse.

Monsieur MAURER demande si le fait d'être dans un site Natura 2000 induit des contraintes supplémentaires et si l'on pouvait continuer d'exploiter dans ces zones.

Madame MACK, de le DIREN Alsace, rappelle que le DOCOB devrait permettre une fois terminé une simplification des études d'incidences. Les services de l'Etat travaillent d'ailleurs sur une note méthodologique à l'attention des élus et des aménageurs. En effet, de nombreux textes concernant l'évaluation des plans et programmes prévoient la prise en compte de Natura 2000 dans les documents d'urbanisme. Par exemple, lors de la révision d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), on prendra désormais en compte Natura 2000, via le DOCOB arrêté sur le site.

La question est posée concernant l'évaluation des incidences lorsque le projet est à l'extérieur mais à proximité du site. Madame MACK répond qu'il faut d'abord examiner si le projet en question est « susceptible » d'impacter les habitats ou les espèces du site Natura 2000. C'est donc le pétitionnaire qui doit décider, sur la base d'un argumentaire, de l'opportunité de conduire ou non l'évaluation des incidences. L'approche est donc pragmatique en fonction des types de projet et des sites Natura 2000 concernés. Néanmoins il est vrai que la notion de « susceptible d'impacter » est floue. Cela doit conduire à un travail étroit entre les maîtres d'ouvrage de projet, les opérateurs, et le comité de pilotage du Site pour définir le risque d'impact.

### **3. Présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique**

Monsieur DURAND présente les premiers résultats du diagnostic économique.

Le diagnostic agricole, élaboré par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin ne sera disponible qu'à la fin de l'année 2005.

Pour la forêt, il s'agit d'une production extensive avec pour seul point important le renouvellement de peuplements forestiers artificialisés (plantations de résineux et de peupleraies de culture).

Concernant les projets de développement industriel, un projet d'implantation d'usine est prévu dans la zone industrielle de Geiswasser-Heiteren-Balgau-Nambsheim hors zone Natura 2000.

Un projet de construction d'une voie ferrée entre Volgelsheim et Nambsheim est prévu. Elle doit emprunter la bande entre le Grand Canal d'Alsace et la RD 52, située en zone Natura 2000 « Oiseaux » (ZPS).

Concernant la gestion de la ressource en eau, plusieurs stations d'épuration rejettent dans le Giessen. Cette situation devrait dans un proche avenir s'améliorer. Seul le périmètre éloigné du captage d'eau potable de Geiswasser émerge sur la ZSC (forêt communale d'Obersaasheim).

Concernant les loisirs, le site est en général peu fréquenté, seuls les nombreux étangs de pêche en zone Natura 2000 ou à proximité sont relativement fréquentés, offrant l'opportunité d'en faire des sites privilégiés d'information sur la démarche Natura 2000.

Suite à cette présentation, Madame CLAUDEL rappelle que l'intégralité du texte concernant le diagnostic socio-économique a été distribué aux membres du Groupe de Concertation Sectoriel 5 présents aujourd'hui et demande aux participants de faire remonter leurs avis et remarques et surtout les compléments ou corrections jugés nécessaires.

Monsieur DURAND présente la proposition de note concernant l'exercice de la chasse dans les zones Natura 2000, note qui avait été promise lors de la dernière réunion de concertation. Cette note doit permettre aux communes lors des prochaines relocations du droit de chasse de pouvoir inscrire dans les cahiers des clauses particulières des mesures allant dans le sens de la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Concernant la réglementation départementale, elle est prête et doit être arrêtée par le préfet du Haut-Rhin vers la fin du mois de juin.

Monsieur GANTZ, Maire de Kunheim, demande si cette note est applicable obligatoirement. Il lui est répondu que le DOCOB n'étant pas encore validé, cette note n'est que force de propositions. Ce sont donc les communes qui décideront de prendre en compte ou non le contenu de cette note pour les prescriptions particulières qu'elles pourraient prendre sur leur ban communal. Par ailleurs, aucune proposition inscrite dans cette note ne pourra être imposée lors des prochains baux de chasse (9 prochaines années). Il est rappelé que les communes pourront, si elles le souhaitent, prendre l'attache de l'opérateur pour les aider à la rédaction de leurs clauses particulières.

Monsieur ONIMUS revient sur le projet de voie ferrée. Il indique qu'une autre option de tracé au sud était possible en empruntant la voie ferrée arrivant à Fessenheim. Monsieur GANTZ répond qu'une étude de faisabilité économique a été faite concernant le projet et qu'elle privilégiait le tracé par le Nord.

#### **4. Bilan du travail réalisé dans les groupes thématiques**

Mme CLAUDEL rappelle que ces groupes thématiques concernent l'ensemble des secteurs opérationnels DOCOB. Ils visent d'une part, à réfléchir aux enjeux et aux objectifs pour les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch de l'Andlau au travers d'une approche transversale (cohérence) et d'autre part, à proposer des mesures de gestion en assurant une concertation technique et une vision d'ensemble. Ils ont été mis en place à partir de fin mai et sont animés par les opérateurs.

Le Groupe thématique Activités industrielles s'est réuni le 18 mai à Sundhouse (animatrice : Céline SPITZ). La démarche d'évaluation des incidences a été présentée et a suscité de nombreuses questions. Les participants ont fait part aussi de leur « inquiétude » concernant une éventuelle « liste préfectorale ».

Il a été convenu de réunir à nouveau ce groupe début 2006, afin de lui présenter le diagnostic du DOCOB (écologique et socio-économique) dans sa globalité (ensemble des secteurs) pour préciser les enjeux et analyser les effets éventuels des différentes activités industrielles sur les sites.

Le Groupe thématique « Milieux aquatiques » s'est réuni le 23 mai à Vogelsheim (animatrice Léa MERCKLING). Compte tenu de l'articulation nécessaire entre le DOCOB et le SAGE III Nappe Rhin, ce dernier a été exposé en réunion par l'animatrice du SAGE. Par ailleurs, des éléments

techniques (issus du Référentiels HABITATS) sur les milieux aquatiques ont été exposés. De nombreuses thématiques ont été évoquées lors des débats : entretien des cours d'eau, problème de la renouée du japon, irrigation, abaissement de la nappe...

Une problématique récurrente a été affichée avec la continuité écologique pour les espèces aquatiques. De ce fait, il a été convenu d'une réunion spécifique sur ce thème à l'automne 2005.

Par ailleurs, il sera organisé une réunion par secteur sur l'initiative des opérateurs à l'automne pour aborder les enjeux de fonctionnalité à une échelle plus restreinte.

Le groupe thématique « Milieux ouverts » s'est réuni le 31 mai à Rossfeld (animateur: Luc DIETRICH). A cette occasion, les enjeux par habitat d'intérêt communautaire ont été exposés de façon détaillée, ainsi que de premières propositions d'enjeux de conservation pour ces habitats ouverts. La Profession Agricole, très impliquée dans ce groupe thématique, a fait part de ses nombreuses inquiétudes (en particulier liées à la mise en place de la conditionnalité) et a rappelé l'importance des enjeux économiques pour les agriculteurs. Le DOCOB devra donc intégrer les enjeux de conservation des habitats mais aussi de pérennité économique (viabilité économique des exploitations).

Une nouvelle réunion de ce groupe est d'ors et déjà programmée pour l'automne 2005, afin de valider les enjeux et objectifs pour ces milieux ouverts et de travailler sur des propositions de mesures.

Le groupe thématique « Milieux forestiers » s'est réuni le 10 mai à Rhinau (animateur: Eric DURAND). Il a été montré les résultats obtenus pour le diagnostic « Habitat forestier » ainsi que les problématiques posées pour ces milieux forestiers. Il en est ressorti quatre enjeux globaux concernant la pérennité des espaces boisés, la fonctionnalité alluviale de ces habitats forestiers (conservation et restauration de la dynamique alluviale), leur degré de naturalité (intervention sylvicole ou non, notion de réserve intégrale et d'îlots de sénescence, intensité de la gestion forestière) et la biodiversité. Il est prévu début septembre une réunion de ce groupe pour discuter des principaux enjeux.

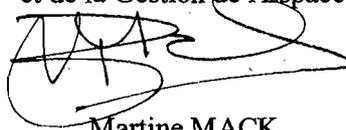
Le Groupe thématique « Activités de loisirs » s'est réuni le 6 juin à Rhinau (animatrice Frédérique DE LA GORCE). Une présentation de toutes les activités recensées sur les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch a été faite. Il a été mis en exergue la nécessité de distinguer les activités de loisirs qui sont « organisées », de celles qui ne le sont pas et en conséquence qui sont plus difficiles à maîtriser ou canaliser. La Région a exposé la stratégie de tourisme durable qui est en train de se mettre en place sur la bande rhénane par la Région. Quelques chartes de bonnes conduites ont été exposées pour information.

Les premiers enjeux concernant cette problématique ont été présentés.

Les discussions ont fait ressortir la volonté des élus de s'impliquer dans des projets touristiques raisonnés. En outre, la définition de bonnes pratiques devra nécessairement passer par des discussions locales et de la concertation. En conséquence, des réunions locales par secteur pour traiter des problématiques locales seront organisés par les opérateurs à l'échelle de leur secteur de travail.

Compte tenu du départ anticipé de Madame MISSON, sous-préfète de Guebwiller, Madame MACK de la DIREN conclut cette réunion en rappelant aux partenaires et notamment les maires et les élus d'être attentif aux documents distribués et de bien les lire afin de bien s'approprier la démarche Natura 2000. Madame MACK clôt cette réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur attention et leur contribution fructueuse aux débats.

Pour le Directeur Régional de l'Environnement,  
La Chef du Service de la Protection  
et de la Gestion de l'Espace



Martine MACK

